

Intervention de Jean-Christophe Niel

Pour ce dernier Conseil d'Administration de l'IRSN, l'heure du bilan de l'Institut a sonné.

Ainsi, le Directeur Général, **M. Jean Christophe NIEL** a rappelé que l'IRSN avait accompli, depuis sa création, toutes les missions qui lui avaient été confiées. Il ajoute que « la loi du 21/05/2024 implique une évolution du contrôle de la radioprotection ». « Cette réforme n'a été ni anticipée ni préparée », et alimentée par des « fake news ». Le DG a aussi rappelé qu'aucune autorité de sûreté ne fait de la recherche, or selon lui, pour s'inscrire dans la durée il faut accepter la compétition avec les organismes pairs et « sans la recherche l'expertise est dévitalisée. Cette réforme ne va pas dans le sens de la fluidité ». Il a également souligné les risques sur l'expertise qui nécessite la confrontation de points de vue différents et fait part de ses interrogations notamment sur le devenir des groupes permanents, la distinction expert/décideur, le risque sur la transparence, et sur l'ouverture à la société. L'ensemble de ces risques aura, selon JC Neil, un impact sur l'attractivité des salariés et la capacité de l'ASNR à « challenger l'exploitant », « cette perte de compétence peut aller vite ! ». Il a aussi tenu à remercier les femmes et les hommes de l'IRSN pour leur professionnalisme tout au long de cette période de turbulences. Enfin, Il a précisé que son intervention n'était pas coordonnée avec les représentants du personnel.

M. Maxime LAISNEY, député de Seine et Marne, nouvellement nommé au CA de l'IRSN, a rappelé son engagement dans sa lutte contre la fusion de l'ASN et de l'IRSN et a indiqué qu'en tant que membre de l'OPESET, il sera vigilant aux articles du règlement intérieur qui fixeront les conditions de l'exercice des missions de la future autorité. Il a notamment interrogé le futur président de l'ASN, M. Pierre-Marie ABADIE sur les risques d'abandon de certains pans de la recherche dans la future autorité.

M. Pierre Marie ABADIE a voulu se montrer rassurant en ce qui concerne la place de la recherche dans la future autorité, il a ainsi indiqué « *qu'il n'y avait aucun doute sur le fait que la recherche doit se frotter à l'expertise* ». Il a également insisté sur le rôle primordial du Conseil Scientifique et a signalé que des audits par des organismes externes auraient lieu, ces organismes pouvant être le HCERES ou d'autres, ces dispositifs d'évaluation externes étant à construire. Il a ajouté que le futur Directeur Scientifique de l'ASNR aura une légitimité académique sur la diversité des disciplines, une « pensée interdisciplinaire », et que c'est un « profil rare ». Il a enfin assuré, même si c'est une originalité, que l'Autorité réalisera de la recherche. Il est convaincu que l'ASNR y parviendra.

Recommandations de la cour des comptes

Mme Sandrine KIRCHENBAUM a présenté le plan d'actions de l'IRSN faisant suite aux recommandations de la cour des comptes relatives à la gestion 2013-2019 de l'IRSN. L'IRSN a progressé sur les aspects de « sécurisation des achats » toutefois, il est signalé que la création de l'ASNR impose une transition vers les standards, plus stricts, d'achats de l'Etat.

Points marquants du CA du 10/12/2024

Recommandations de l'HCERES

En ce qui concerne les aspects scientifiques et techniques à l'ordre du jour du CA, M. Patrice BUESO a présenté la prise en compte des recommandations de l'HCERES dans les activités de recherche de l'IRSN. Cela démontre une dynamique forte en matière de recherche à l'IRSN ; soulignée par M. RAVEL.

Avenant relatif au « contrat CABRI »

L'ordre du jour comportait la mise au vote du CA de l'autorisation donnée au Directeur Général pour la signature de l'avenant relatif au « contrat CABRI », adoptée à l'unanimité. Sur ce sujet PM Abadie a ajouté que « la constitution de l'ASNR rend encore plus pertinente la remarque de la cour des comptes sur les coûts de fonctionnement de CABRI ; l'IRSN payait l'expérimentation et l'exploitation de CABRI, et pouvait ainsi être considéré comme exploitant ». Selon lui le CEA devra reprendre l'exploitation et la maintenance. Concernant les besoins ASNR de cette installation, cela n'a pas encore décidé mais « il faudra en reparler si ça continue après 2025, et il faut sortir de cette situation d'exploitant de fait en 2026. »

Budget

Le bilan comptable de l'IRSN est présenté par Mme Sandrine KIRCHENBAUM, montrant un solde positif en trésorerie de moins d'1 million d'euros, déduction faite de l'ensemble des créances de l'Institut.

En ce qui concerne le budget de la future ASNR. La loi spéciale examinée le 11 décembre par le conseil des ministres devrait permettre d'assurer la continuité des services publics, y compris pour l'ASNR, en adoptant le budget initial 2024 dans l'attente du vote du budget 2025. Le commissaire du gouvernement indique que cette procédure ne permettra pas l'augmentation des moyens de l'ASNR prévue dans la loi de finances 2025 (non votée par le parlement).

Déclaration des administrateurs CFDT

M. Thierry FLEURY a pris la parole pour dresser un bilan des actions du Conseil d'Administration. Il a rappelé 3 décisions prises par le CA qui ont significativement marqué la vie de l'Institut.

- La première concerne les modalités de financement de l'IRSN, et alors qu'il était question de mettre en place un financement à l'acte, le CA s'est fortement opposé à ce projet et a permis ainsi la création d'une taxe affectée.
- La seconde est relative au schéma immobilier de l'Institut, lorsqu'il était question de délocaliser du personnel de région parisienne afin de créer un site « Z » dans le sud-est de la France.
- Enfin, dans le domaine de la stratégie, le conseil a plusieurs fois tenté d'imposer un rééquilibrage entre des besoins en expertise toujours croissants et une recherche limitée par un financement avec le budget restant.

Au nom de la CFDT, Thierry Fleury remercie « particulièrement, toutes les personnes qui, par leur travail, ont permis la bonne tenue de ces séances, la fourniture de documents de qualité et la rédaction de compte-rendu détaillés et fidèles. Il ajoute que « même s'il y a eu des divergences

Points marquants du CA du 10/12/2024

parfois profondes sur la manière et les moyens, il a majoritairement régné une convergence de volonté pour permettre à l'Institut d'assurer les missions qui lui ont été confiées. Il a remercié pour leur implication les membres du Conseil d'administration, du Comité Financier, du Comité d'Orientation des Recherches. L'IRSN dans quelques jours ne sera plus, ce changement imminent s'annonce pour le moins extrêmement délicat. Les administrateurs CFDT exhortent donc ceux qui, par leurs actions, leurs décisions ou leur pouvoir d'influence le peuvent, à se battre pour donner les moyens de travailler dans des conditions satisfaisantes à tous les personnels de l'ASNR et à leurs collègues au sein du CEA et du MinArm afin de continuer à offrir à la France, pays d'Henri Becquerel et de Pierre et Marie Curie, un très haut niveau de recherche et d'expertise en sûreté nucléaire et en radioprotection. Enfin, les administrateurs CFDT rappellent que cette aventure fut rendue possible grâce à l'ensemble du personnel de l'Institut, à son implication et à son travail.